

EAU DE BOISSON DU RESEAU COMMUNAL 2015

INFORMATION ANNUELLE A LA POPULATION

En qualité de distributeur d'eau et conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale du 23 novembre 2005 sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale, nous sommes tenus d'informer les consommateurs, au moins une fois par année, au sujet de la qualité de l'eau potable.

L'eau distribuée à Method est prélevée par la station de pompage à la source de la Fontaine à Fondraz (petit bâtiment situé à côté de la bute, sur la gauche en sortant de Method en direction de Suscévaz). Elle est traitée par une lampe U.V., qui a pour fonction d'éliminer les bactéries.

Les paramètres bactériologiques répondent aux exigences légales pour l'année 2015. Les échantillons ont été prélevés à la STAP, au bâtiment communal et au Moulin.

Le potassium dépasse régulièrement les valeurs directives, ceci est absolument sans danger pour la santé. Nous le devons très certainement à l'histoire géologique, héritage du grand nombre de crustacés séjournant à cet endroit, à l'époque où une mer tropicale recouvrait toute l'Europe, il y a 200 millions d'années. Ces mesures sont fournies à titre indicatif.

Le dernier rapport d'analyse, montre la présence de plusieurs composés phytosanitaires et leurs sous-produits de dégradation. Les teneurs en sous-produits de l'herbicide Chloridazon sont particulièrement élevées et en augmentation.

Selon la demande de M. Raetz, chimiste cantonal, deux études ont été engagées. La première, porte sur une connexion partielle rapide à la SAGENORD (Société anonyme gestion des eaux du nord vaudois), dans l'attente d'une adhésion totale, et la deuxième sur la délimitation de l'aire d'alimentation de la STAP, ceci, dans le but de suggérer aux cultivateurs des herbicides de substitution.

Selon notre dernière rencontre, une adhésion partielle devrait être mise en place pour fin 2016, adhésion totale pour 2019, 2020. Nous vous contacterons en temps voulu pour l'installation des réducteurs de pression.

Le taux d'Atrazine a augmenté malgré son interdiction depuis plusieurs années, nous devons sa présence aux conditions météorologiques entre autres.

La dureté de l'eau est comprise entre 40 et 43 degrés Français.

Nous vous invitons à consulter les résultats des analyses sur le site de la commune ou au pilier public.

Janique Tissot se tient à disposition pour toutes questions.

La Municipalité